



Octobre 2016

## Qualité de l'air : elle se dégrade en octobre

**La qualité de l'air a été majoritairement bonne en octobre avec 78 % d'indices très bons (1) à bons (4). On note une légère dégradation par rapport au mois de septembre, en lien avec des indices moyens et médiocres plus fréquents, passant de 12% en septembre à 20% en octobre.**

Les indices de la qualité de l'air les plus élevés ont été enregistrés les 24, 25 et 26 octobre sur l'agglomération de Douai, Lens et Lille (indice 8 - qualité de l'air mauvaise). Ces indices sont dus aux particules en suspension, polluants principalement issus du chauffage, des transports routiers et de l'industrie.

L'indice Atmo est un indicateur journalier de la qualité de l'air, défini sur une échelle de 1 à 10 ; plus l'indice est élevé, plus la qualité de l'air est mauvaise.

## Episodes de pollution

En octobre, le Nord et le Pas-de-Calais ont été concernés par un épisode de pollution aux particules en suspension PM10 du 25 au 26 octobre, soit une durée totale de 2 jours (dépassement du niveau d'information et de recommandation). Un épisode de pollution au dioxyde de soufre a également eu lieu les 2 et 3 octobre. Les concentrations mesurées sur la station de proximité industrielle de Grande-Synthe ont été en effet supérieures au seuil d'information et de recommandation, en lien avec une maintenance du site d'ArcelorMittal.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain (prévisions de nos équipes à partir des modèles de prévision de la qualité de l'air). Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1<sup>er</sup> seuil : information et recommandation
- 2<sup>ème</sup> seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

## Concentrations journalières en particules PM10

Au mois d'octobre, plusieurs stations de surveillance de la qualité de l'air des agglomérations de Béthune, Douai, Lens et Lille, ainsi qu'une station de proximité industrielle de l'agglomération de Dunkerque, ont enregistré des concentrations moyennes journalières en particules PM10 supérieures à 50 µg/m<sup>3</sup>. Ces valeurs ont été enregistrées entre le 24 et le 26 octobre.

Pour respecter la réglementation européenne, les stations de mesures de la qualité de l'air ne doivent pas enregistrer de moyennes journalières en particules PM10 supérieures à 50 µg/m<sup>3</sup> plus de 35 jours par an.

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle.

Ces données restent la propriété d'atmo Nord - Pas-de-Calais et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'atmo Nord - Pas-de-Calais et doit mentionner, dans tous les cas, « source : atmo Nord - Pas-de-Calais ».